

faisant sauter un café, un hôtel ou une Chambre, ils contribueront, les insensés, à résoudre la question sociale ; sans doute Ravachol peut donner d'une main aux miséreux ce qu'il a pris aux riches de l'autre main, mais celui qui a été assassiné traitreusement dans la montagne un pauvre vieillard pour lui voler ses écus, celui-là n'est qu'un vulgaire assassin, il ne peut se revendiquer d'aucune idée politique pour amoindrir l'énormité de son forfait.

La responsabilité des « heureux de ce monde » reste entière, mais l'égoïsme cupide et aveugle des uns ne saurait excuser la brutalité des autres.

Nous avons donné le portrait d'assassins vulgaires, le portrait de meurtriers plus raffinés, les uns emportés par la violence d'une passion sans frein, les autres plus perfides et plus lâches dans le crime ; la conclusion que nous en tirerons, c'est qu'à la vue d'un homme on ne peut juger de son caractère et que l'étude de la physionomie est impuissante, en général, à dévoiler l'hypocrisie ou le crime.

CHAPITRE VI

Le Criminel et le Crime

Il y a plusieurs sortes de criminels. Le type dont nous avons parlé jusqu'ici, c'est le criminel de profession, d'habitude et d'instinct. Celui-là, c'est un révolté qui, pour satisfaire ses instincts égoïstes et ses besoins grossiers, entreprend de propos délibéré une lutte contre les lois de la société. C'est un impulsif qui vit du délit et du crime, qui n'a aucun regret après ses forfaits, si ce n'est quand il a « manqué son coup ».

A côté de ce délinquant type, il y a le *criminel d'occasion*, qui devient assassin par accident et regrette son crime à peine l'a-t-il consommé dans un accès de colère ou de jalousie. C'est que, si l'homme, on l'a dit, n'est ni ange ni bête, on peut aussi bien soutenir que ses sentiments sont un mélange de bon et de mauvais. L'éducation s'efforce de développer le bon et d'atténuer le mauvais, mais jamais peut-être elle n'arrive à faire table rase des mauvais penchants, et nul n'est à tout jamais assuré qu'il n'y succombera pas un jour. C'est que l'égoïsme fait partie intégrante de l'homme ; c'est lui qui assure son existence et celle de son espèce ; c'est le levier puissant qui soulève le monde, et fait le bien aussi bien que le mal. Or, ce sentiment, qui domine la vie primitive, soumis mais non pas effacé, est susceptible de reprendre sa prépondérance brutale à un moment donné. Ce moment c'est celui de la passion aveugle qui entraîne et emporte l'homme au caractère chaud et exalté : la raison perd son empire

pour un instant, elle est incapable de dominer le désir violent, l'impérieux besoin.

La femme jalouse brûle les yeux de sa rivale avec du vitriol ; un malheureux mortellement froissé par un déni de justice poignarde celui qu'il considère comme la cause de ses malheurs. Une femme, ardente et passionnée, rencontre dans le monde un homme qui lui plaît et qui lui promet le bonheur ; elle empoisonne son mari pour être à cet homme... *l'autre* n'ayant peut-être pas toujours fait ce qu'il devait pour s'épargner ce malheur. Bien mieux, un mari surprend sa femme avec un amant ; il tue cette femme, parfois avec une haineuse préméditation, elle qui est l'objet de son plus grand amour, de son affection la plus chère ! Il a suffi d'un caillou placé sur la route de ces honnêtes gens pour faire d'eux des criminels, d'autant plus à plaindre qu'aussitôt l'attentat consommé, reprenant possession d'eux-mêmes, ils déplorent leur emportement et ont les plus amers regrets de leur crime. Quel insondable mystère que le cœur humain !

On dira sans doute que dans tous les cas la raison doit dominer la passion, que l'esprit doit commander à la bête, mais ce sont là des propos de prêcheurs trop parfaits pour vivre dans notre siècle, le propos de puritains qui se chargent eux-mêmes d'ailleurs de démentir le lendemain par leurs actes ce qu'ils ont dit la veille.

Ce que fait la passion violente, l'amour, la jalousie, la colère, etc., l'ivresse par l'alcool, l'éther, la morphine ou toute autre substance ébriante peut le faire à son tour. L'ivresse engendre l'illusion, agrandit tout, surexcite l'impulsivité, alourdit le frein de la raison et fait trébucher l'honnêteté. Comme l'état passionnel excessif, comme l'état d'hypnose, elle crée un véritable état cérébral anormal qui « enlève à l'esprit sa lucidité, diminue la puissance régulatrice du jugement et livre au sentiment irrégulé la clef des incitations violentes. »

Un grand triste, Ch. Baudelaire, a dit, dans des vers limpides comme un cristal :

Le vin sait revêtir plus d'un sordide bouge
D'un luxe miraculeux
Et fait surgir plus d'un portique fabuleux
Dans l'or de sa vapeur rouge
Comme un soleil couchant dans un ciel nébuleux.

L'opium et la morphine, le haschich donnent des hallucinations non moins fantastiques :

L'opium agrandit tout,
Allonge l'illimité,
Approfondit le temps, creuse la volupté,
Et de plaisirs noirs et mornes
Emplit l'âme au delà de sa capacité.

L'ivresse haschichienne donne des sensations aussi étranges qu'imprévues..., elle transforme le cerveau en un véritable microcosme phosphorescent où l'univers semble défiler à l'état d'images d'une vivacité inouïe.

L'être se confond avec une multitude d'êtres, le moi se multiplie à l'infini, la personne humaine se dédouble et d'étranges hallucinations l'agitent.

Après avoir sondé ce domaine mystérieux de la pensée, on se demande avec effroi ce qu'est l'homme, ce qu'est la raison, ce que sont la vertu, le vice, la sagesse, le crime, la folie ?

Enfin, à côté du criminel d'instinct et du criminel accidentel, il y a place pour une dernière variété, celle pour laquelle il est difficile de trouver un nom convenable, mais qu'on peut appeler la catégorie des *criminels ignorés* ou la classe des *faux honnêtes gens*. Ceux-là, ce sont les habiles. Ce sont les exploiters de toutes sortes qui font adroitement le contour du Code sans y tomber... Grisés par le succès, effrontés jusqu'au cynisme, ces parvenus vendent et trafiquent de tout, passant dans le monde le dédain sur les lèvres, la dissimulation dans les yeux, reçus dans ce que l'on appelle la « bonne société » et honorés de ses faveurs. Pour eux, péché caché est à moitié pardonné.

Tripoteurs véreux, financiers infâmes, ils sèment la ruine autour d'eux pour s'enrichir et jouir en paix, en repus et en satisfaits, du lucre que leur ont procuré leurs forfaits tolérés... par la loi.

Ce sont ceux-là qui me rappellent la boutade d'Alphonse Karr :

« Si j'empoisonne mon épicier, on me coupe le cou ; si, au contraire, c'est lui qui m'empoisonne, on le laisse parfaitement tranquille. » Sous sa forme paradoxale, cette boutade n'en peint pas moins bien la triste vérité.

Mais arrivons à l'interprétation du type criminel, autrement dit à la théorie du crime, et demandons-nous ce que c'est que le criminel.

Le criminel de nos sociétés civilisées, a-t-on dit, tient, par le caractère et certaines empreintes que laisse découvrir son organisation physique, de l'homme sauvage et de l'enfant de nos races élevées ; ce serait un retardé, un sauvage, un enfant, dans notre civilisation, le résultat d'un arrêt de développement ou d'un manque d'adaptation.

Nous allons voir que le criminel n'est ni un sauvage (théorie atavique) ni un enfant, (théorie infantile), et qu'il n'est pas davantage un épileptique ou un fou (théorie pathologique). Pour le prouver passons rapidement en revue les éléments de la criminalité.

§ I. LE CRIME ET L'HÉRÉDITÉ

L'hérédité est la transmission du « plasma germinatif » de générations en générations. Dans cette opération, une parcelle du père et une parcelle de la mère passent dans l'enfant qui est engendré par eux, de telle façon que l'être nouveau, qui n'est au début qu'une simple cellule, n'a point un seul organe, un seul élément anatomique qui ne renferme à la fois une molécule du père et une molécule de la mère (1).

Mais dans la pratique, si je puis m'exprimer ainsi, l'hérédité affecte plusieurs formes. Il y a l'hérédité directe (des parents aux enfants) ; — l'hérédité prépondérante dans laquelle la transmission des caractères se fait avec prépondérance du père ou de la mère ; — l'hérédité en retour dans laquelle les descendants héritent non de leurs propres parents, mais de leurs aïeux. Cette dernière, à son tour, peut être directe ou collatérale.

Le simple énoncé de ces lois suffit pour faire comprendre toute la complexité des héritages organiques.

(1) Voy. Ch. Debierre, *Semaine médicale*, 1894. Vialleton, *Arch. de l'Anthrop. crim.*, 1893.

L'hérédité physique n'est pas contestable. L'hérédité pathologique n'est pas moins certaine (1). Il paraît bien aussi que l'hérédité mentale est un fait non douteux. On pourrait rappeler à ce sujet qu'il y a des familles de peintres (les Téniers, les Bonheur, les Bassaud, etc.), des familles de musiciens (les Bach, 1550-1800), des familles de savants (les Bernouillis, les de Jussieu, etc.) — Mais l'hérédité psychique n'est jamais qu'une *probabilité*, jamais une certitude... L'influence du milieu est considérable en l'espèce, et le rôle des circonstances extérieures est peut-être plus important que celui qui est dévolu aux aptitudes intellectuelles elles-mêmes. Il ne suffit pas de naître avec une tendance à devenir brillant, il faut que les circonstances s'y prêtent... Il faut savoir « venir au monde » au moment voulu, voilà le secret de bien des fortunes.

L'hérédité mentale s'explique aussi bien que l'hérédité physique. En effet l'homme hérite des directions dynamiques de la cellule nerveuse comme il hérite de cette cellule même. Ainsi se conçoivent du même coup l'hérédité organique et l'hérédité psychique.

Les opinions, les croyances tendent à s'implanter et à se pétrifier dans nos cerveaux au point de devenir instinctives ; les idées du passé ne disparaissent qu'avec les hommes dans le cerveau desquels elles se sont incrustées, et souvent nous pensons davantage avec le cerveau de nos pères qu'avec notre propre cerveau.

L'hérédité transmet un certain *mécanisme* nerveux ; à ce mécanisme correspondent une certaine sensibilité, certains groupes d'idées et de réactions dont l'ensemble constitue le caractère et la façon d'agir dans la vie. Or, l'existence des maladies encéphaliques est aujourd'hui trop connue pour que nous insistions sur la transmissibilité des qualités mentales. Les travaux de Morel, de Moreau (de Tours), de Lasègue, de Magnan, etc., ont montré tout le pouvoir de transformation possible de l'hérédité. Un « original » donne naissance à un choréique, un dipsomane à un épileptique, celui-ci à un aliéné

(1) Voyez à ce sujet : Morel, *Traité des dégénérescences*, Paris 1850 ; — Ch. Féré, *La Famille névropathique* (Archives de neurologie, n°s 19 et 20, 1884).

ou ce dernier à un criminel. Sichart (de Marbourg) (1) a établi que le tiers des prisonniers descend de pères ou de mères qui ont été condamnés par la justice, et sur les deux autres tiers restants, plus de la moitié sont des enfants de parents déséquilibrés et tarés (dipsomanes, épileptiques, fous, etc.). Dans cette question, il ne faut pas oublier que l'hérédité n'est pas toujours directe, mais qu'elle peut sauter une, deux ou plusieurs générations pour reparaître ensuite. De cet atavisme, Jacobi (2) a rapporté de nombreux exemples. Mais il y a plus, diverses diathèses (goutte, diabète, arthritisme, etc.), peuvent se transformer par l'hérédité en certaines lésions cérébrales qui peuvent à leur tour aboutir à des psychoses de différents ordres. Tout s'enchaîne dans la vie.

La puissance de l'hérédité physique, pathologique et mentale n'est donc point contestable. Les qualités physiques, la santé, la maladie, les habitudes, les aptitudes sont transmissibles d'une façon générale, voilà un point acquis, mais les vices et les vertus, c'est-à-dire les qualités morales dans toute leur entité, sont-ils transmissibles ?

Par suite de l'étroite relation qui existe entre le physique et le moral, entre le tempérament et le caractère, les goûts et les penchants, les aptitudes sont assez souvent héréditaires; on dit alors couramment qu'elles sont dans le sang. Mais à côté des exemples qui prouvent la transmission des qualités de l'esprit que d'exemples prouvent cette absence de transmission ! Que d'exceptions à cette règle de l'hérédité mentale ! Pourquoi ? Sans doute parce que les tendances naturelles de l'esprit sont susceptibles d'être modifiées avec grande facilité par le milieu, les exemples, l'éducation... comme le corps lui-même, du reste, l'est dans ses réactions sous l'influence du climat, de la nourriture, de l'hygiène, etc. — Incontestablement le caractère dépend beaucoup du tempérament, — et comment en serait-il autrement, puisque l'esprit n'est que le résultat du fonctionnement

(1) Sichart, *Sur les facteurs individuels des délinquants* (Arch. de Litz, Marbourg, 1890).

(2) Jacobi, *Etudes sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme*, Paris, 1881.

du système nerveux, — mais l'exemple, le bien faire imposé, déterminent un courant, une habitude dans les vibrations cérébrales qui modifient les mouvements correspondants aux mauvais penchants et de la sorte peuvent faire d'un prédisposé au crime un honnête homme, comme d'un prédisposé à la cirrhose du foie ou à l'artério-sclérose on peut faire un homme qui ne sera ni hépatique ni sclérosé à l'aide d'habitudes de tempérance qui, dures au début, deviennent faciles, ordinaires plus tard. L'alcoolisme est très fréquent chez les ascendants des délinquants.

Pour prouver l'hérédité physique, est-il besoin de rappeler l'hérédité du sexdigitisme, du bec-de-lièvre, de certaines déformations ethniques ? De Quatrefages rappelle que souvent les petits des chiens esquimaux dont on a coupé la queue naissent sans cet appendice. Cependant depuis que les Juifs coupent le prépuce à leurs enfants, je ne sache pas que les Israélites viennent au monde sans prépuce ! Tous les auteurs citent le cas d'Edward Lambert, l'homme porc-épic, dont le corps était couvert d'une sorte de carapace formée de verrues. Cet homme eut six enfants et deux petits-fils qui présentèrent cette particularité, et la transmission de cette anomalie se continua pendant cinq générations.

Les habitudes sont également héréditaires. Des exemples authentiques en ont été donnés par Darwin et Galton. Certains enfants apportent en naissant les mêmes tics, la même démarche, les mêmes gestes que leurs parents, sans que l'éducation et l'imitation soient en cause (1). On ne s'étonnera pas de cette transmission des habitudes, si l'on réfléchit que l'hérédité des aptitudes est un fait d'observation courante. Au fond il s'agit du même ordre de faits. « Des actes conscients, voulus au début, sont exécutés un grand nombre de fois; leur répétition crée dans l'axe cérébro-spinal des associations dynamiques définies, qui entreront en jeu pour accomplir, suivant un cliché, une série de mouvements coordonnés lorsque la volonté ou une sensation interviendront. L'exemple le plus saisissant est fourni par la marche.

(1) Th. Ribot, *L'Hérédité psychologique*, Paris, 188 .

*1/3 de los criminales
descender de padres
que han sido juzgados
por los tribunales, los*